

217C2529
FR0011471291-FS1062

30 octobre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2017, complété par un courrier reçu le 30 octobre, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 23 octobre 2017, le seuil de 5 % des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 409 936 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société¹ ;
- le 26 octobre 2017, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 368 055 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 4,64% du capital et 3,86% des droits de vote de cette société¹.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 929 906 actions représentant 9 525 997 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.